

**7 - Orientations stratégiques pour la politique publique
départementale en matière d'aménagement du
territoire**

CD/2019/121

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Les compétences du Département en matière d'organisation et d'aménagement du territoire font de lui un acteur central et incontournable de l'espace alsacien, dans une vision à 360° résolument transfrontalière.

Garant des solidarités et des cohésions territoriales, le Département s'investit dans le développement du Bas-Rhin avec une vision équilibrée et audacieuse, entre une métropole strasbourgeoise au cœur de l'Europe et des territoires ruraux dynamiques et producteurs de richesses. La poursuite des grands chantiers du Plan Territoires Connectés et Attractifs s'inscrit pleinement dans cet objectif ambitieux, avec de nombreuses réalisations emblématiques.

Ces ambitions se traduisent par l'inscription au projet de budget 2020 de 120 M€ de crédits d'investissements. Ils sont générateurs par effet levier de plus d'1,5 milliard d'euros investis dans l'économie bas-rhinoise pour aménager le Département d'aujourd'hui et construire la Collectivité Européenne d'Alsace de demain, favorisant ainsi l'emploi et l'insertion professionnelle.

Dans le domaine du logement, la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat 2018-2023 permettra de poursuivre les efforts pour répondre aux enjeux majeurs de l'attractivité résidentielle, de l'offre de logements abordables et de la transition écologique.

A l'heure d'une transition des mobilités, de la révolution numérique et de l'ubérisation de la société, alors que les besoins de déplacements et de transports sont plus que jamais au cœur des préoccupations et des exigences des Bas-Rhinois, le Département entend se positionner clairement comme un acteur essentiel de l'intermodalité et des mobilités alternatives, tout en poursuivant son soutien au déploiement du Très Haut Débit.

L'attractivité de l'Alsace, la continuité des actions de soutien à l'activité économique, la construction de territoires connectés, l'amélioration de l'habitat, l'engagement concret de la transition énergétique, ainsi que l'amélioration du bien-être des Bas-Rhinois et la préservation de l'environnement dans une logique de développement durable constituent ainsi les priorités proposées pour 2020.

Aménagement du territoire : le Département 1^{er} aménageur du Bas-Rhin au cœur des mobilités de demain.

Le Département est le garant des solidarités et des cohésions territoriales. Il assume ce rôle en s'appuyant sur une stratégie d'aménagement du territoire qui repose sur l'ensemble de ses compétences : mobilité et infrastructures, habitat, numérique, tourisme, collèges, aménagement rural, espaces naturels et services publics de proximité.

Positionné et reconnu en tant qu'animateur et fédérateur de proximité, le Département entend ainsi accompagner et dynamiser les territoires pour développer un écosystème local répondant aux besoins de ses habitants ainsi que de ses entreprises, en facilitant et en accompagnant leurs projets de développement.

A ce titre, et tout en s'inscrivant dans le cadre légal, il est proposé de poursuivre le soutien aux 5 plateformes départementales d'activités (PFDA) qui maillent le territoire depuis l'Alsace Bossue jusqu'à l'Alsace centrale en passant par la bande rhénane nord. Le Département entend en effet faciliter à sa mesure, plus particulièrement sur ces sites mais aussi d'une manière générale, l'installation, le maintien et le développement de l'activité économique, génératrice d'emploi et d'une image attractive pour les territoires.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER), il est également proposé de poursuivre l'accompagnement des investissements du Port Autonome de Strasbourg (PAS) notamment pour l'accessibilité ferroviaire des installations portuaires du site de Strasbourg.

Le Port Autonome de Strasbourg est en effet un outil stratégique au service du développement économique du territoire qui bénéficie d'une connexion optimale et régulière avec les grands ports maritimes européens (Rotterdam et Anvers). A ce titre, le PAS porte aussi les politiques publiques en faveur du report modal et du développement durable par le biais du transport massifié sur barge ou sur train, de la logistique urbaine et de la conteneurisation.

La démarche du « Grenelle des mobilités » lancée le 23 mars 2018 en partenariat avec l'Eurométropole et la Région a rappelé l'importance de l'accessibilité à Strasbourg, l'indispensable interconnexion et la nécessaire complémentarité des projets de la métropole strasbourgeoise avec les pôles d'équilibre des territoires ruraux. Les études, avec une concertation renforcée de l'ensemble des acteurs maintenant clairement affichée, se poursuivront sous la forme "d'Ateliers du Territoire" en 2020. Elles permettront de finaliser les premiers plans d'actions.

La vision stratégique de l'aménagement du territoire va donc bien au-delà du périmètre départemental. Elle soutient la dynamique du territoire alsacien et vise à construire des partenariats « à 360 degrés » dans une logique transfrontalière forte et intégrée.

Loin d'être un territoire de frange, le Bas-Rhin s'inscrit totalement dans l'espace du Rhin supérieur en portant une vision maillée et connectée des territoires qui intègre les relations des bourgs-centre et des villes à l'échelle transfrontalière (Karlsruhe, Offenburg, Lahr, Freiburg, ...) et interdépartementale (Bitche - Sarreguemines, Colmar, Mulhouse, Saint-Dié des Vosges, etc.).

Le Département entend également jouer pleinement son rôle de pilote de la politique de l'habitat au titre du Plan Départemental de l'Habitat et d'interlocuteur de référence des Communes, des Intercommunalités, des opérateurs de l'habitat (promoteurs, bailleurs sociaux, associations et aménageurs) et des propriétaires privés, bailleurs ou occupants. La prise en compte des impératifs de la transition énergétique dans le secteur de l'habitat et le soutien à la maison alsacienne des XXI^{ème} siècles constituent des priorités.

Des projets emblématiques pour des infrastructures de communication de 1^{er} plan : la poursuite des objectifs ambitieux d'un Plan Territoires Connectés et Attractifs

(doté de 405 M€ sur 5 ans).

Il est proposé qu'en 2020, le Département, dans la continuité des 2 années précédentes, poursuive la mise en œuvre ambitieuse du Plan Territoires Connectés et Attractifs adopté par délibération du Conseil Départemental le 19 juin 2017.

La proposition d'inscription de plus de **10 M€** dans le budget 2020 permettra l'achèvement, la poursuite et la mise en chantier de projets porteurs d'avenir pour les Bas-Rhinois, et pour le développement économique:

- Suppression du PN20 à Molsheim ;
- Aménagement de la RD1420 à Wisches ;
- Travaux du contournement de Dossenheim-sur-Zinsel ;
- Création d'un giratoire à feux sur la RD1083 à Ichtratzheim-Faubourg ;
- Création de la liaison RD1083 – RD829 Benfeld – Sand ;
- Liaison A4 – Lorentzen – Bitche ;
- Aménagement de la RD1004 pour le Transport en Site Propre Ouest (TSPO) entre Wasselonne et Furdenheim en complémentarité des travaux engagés par l'Etat sur la RN4 entre Ittenheim et Strasbourg.

Les études pour les autres grands projets : sécurisation des axes Haguenau-Bitche ou Molsheim–Saint Dié, RD1420 à Rothau, etc., se poursuivront dans la perspective d'un investissement global de **50 M€** sur la période 2017-2021 pour les opérations routières structurantes inscrites au Plan Territoires Connectés et Attractifs.

L'amélioration de l'accessibilité du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, capitale et poumon économique du Bas-Rhin constitue donc une priorité une nouvelle fois pleinement affirmée et assumée par le Département. La participation aux grands projets structurants du territoire dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, pour la construction de la Rocade Sud, l'aménagement multimodal de l'entrée Ouest de Strasbourg, le projet de requalification de l'autoroute A 35 dans l'agglomération de Strasbourg, traduisent de manière concrète l'engagement sans faille du Département au service du rayonnement de la capitale alsacienne et européenne.

Volonté confirmée par l'inscription au Contrat Triennal 2018/2020 « Strasbourg Capitale Européenne » conclu le 17 avril 2018, du projet de création d'une nouvelle liaison d'accès à l'aéroport international de Strasbourg, dont le Département assumera la maîtrise d'ouvrage.

En 2020, les travaux de la déviation de Châtenois, engagés cet automne sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, se poursuivront.

Par ailleurs, la charge financière de l'entretien et du développement du réseau routier transféré au 1er janvier 2017 à l'Eurométropole de Strasbourg continue d'être intégralement supportée par le Département. Un crédit de 3,1 M€, dont **1,1 M€** destinés à des projets nouveaux, figure dans le projet de budget 2020 à ce titre.

Pour le réseau routier départemental, les fondamentaux de la politique routière du Département basés sur la sauvegarde et l'entretien du patrimoine, le maintien de la viabilité en toutes saisons et la bonne gestion du domaine public, garantissent l'accès en

toute sécurité des Bas-Rhinois à l'ensemble du territoire et aux différents pôles d'attractivité.

Ces impératifs nécessitent chaque année une mobilisation financière conséquente de la collectivité. Ce sera encore le cas en 2020, où il est proposé que plus de **28 M€** soient consacrés pour sécuriser, entretenir, réparer et exploiter 3 420 km de routes départementales et plus de 1 000 km d'itinéraires cyclables, avec leurs ouvrages d'art et leurs dépendances.

En complément, le Département soutient et encourage la mobilité transfrontalière vectrice d'emplois, via notamment l'exploitation des bacs rhénans, assurée en régie depuis le 1^{er} janvier 2009, et qui nécessite une dotation annuelle de l'ordre de **2,3 M€**. Il est proposé que cette dotation soit reconduite en 2019, pour assurer le bon fonctionnement, la maintenance des installations et les travaux d'entretien préventif et curatif des trois bacs.

Le vélo : le Bas-Rhin, toujours et encore leader des départements cyclables de France

L'évolution croissante ces dernières années de la fréquentation sur les aménagements cyclables départementaux montre que l'action du Département est appréciée et que l'utilisation du vélo est aujourd'hui au cœur des préoccupations de nombreux bas-rhinois.

Au niveau national, le lancement du Plan Vélo dans le courant de l'année 2019 traduit la volonté des plus hautes instances de l'Etat pour une meilleure prise en compte du vélo au service d'une mobilité durable. Ainsi, pour l'ensemble du territoire français une enveloppe de 350 millions d'euros est tout particulièrement fléchée pour la résorption des coupures des itinéraires cyclables structurants.

Au-delà des seules infrastructures, la sensibilisation, la promotion et l'éducation au vélo sont des compléments indispensables aux opérations d'aménagements.

Pour l'année 2020, il est proposé de participer encore plus activement que par le passé à des actions volontaristes en accompagnement de l'évolution des pratiques de mobilités des Bas-Rhinois, avec la promotion du vélo utilitaire pour les trajets du quotidien. A l'image d'opérations comme le challenge « Au boulot à vélo » ou d'actions de sensibilisation des usages le long de l'itinéraire cyclable du canal de la Bruche, il est proposé d'engager au sein des entreprises et des collèges de nouvelles campagnes de sensibilisation et d'encouragement à l'utilisation du vélo.

Il est également proposé de poursuivre en 2020 les actions de promotion touristique en partenariat avec les acteurs du territoire et Alsace Destination Tourisme pour une meilleure mise en avant de la destination Alsace à Vélo dans le but de générer des retombés économiques au niveau local.

Mais l'ambition du Département ne se limite pas à ces opérations de communication. Elle se traduit concrètement par l'aménagement et la sécurisation de nouveaux itinéraires qui viennent mailler le territoire avec notamment :

- l'aménagement des derniers tronçons de l'itinéraire cyclable de la vallée de la Bruche entre Molsheim et Saales ;
- la mise en chantier de nouveaux projets permettant de compléter l'itinéraire Haguenau-Seltz le long de la RD 52 entre Niederroedern et Schaffhouse-près Seltz ;

L'avenir du vélo s'inscrit également dans le périmètre de la future Collectivité Européenne d'Alsace. Dans ce cadre il est proposé d'établir un nouveau document cadre qui servira de

référence : le Plan Vélo 2030. Ce document se devra d'intégrer l'ensemble de problématiques liées aux usages et pratiques du vélo, mais aussi ceux de la hiérarchisation du réseau, des principes de financement et d'entretien des itinéraires.

Enfin, et dans le cadre des contrats départementaux, il est proposé que le Département poursuive et renforce l'accompagnement des Communes et de leurs groupements pour garantir à la fois une déclinaison optimisée des schémas cyclables locaux avec un Plan Vélo à l'échelle de la CEA et l'interconnexion des territoires à l'échelle locale. Les projets d'aménagements cyclables structurants en résonance avec les enjeux départementaux pour une meilleure desserte des territoires à vélo pourront bien évidemment s'inscrire dans des contrats de développement et d'attractivité.

Investir : pour aménager le Département d'aujourd'hui et construire l'Alsace de demain

Le Département assure un rôle essentiel dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique sur son patrimoine propre (routes départementales, espaces naturels sensibles, canal de la Bruche, Château du Haut-Koenigsbourg, Le Vaisseau, les collèges, etc.). Il participe aussi à la mise en place de la desserte en Très Haut Débit pour tous les Bas-Rhinois. Ce rôle prééminent du Département se décline en 4 volets :

- Investir dans les grands projets nécessaires pour l'aménagement et l'égalité des territoires notamment en matière d'infrastructures ;

- Investir aux côtés des collectivités locales et de l'Etat pour les projets structurants qui feront levier sur l'emploi et le développement des territoires. Avec le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et les contrats départementaux, le Département s'inscrit dans une dynamique de partenariat volontariste ;

- Investir pour la formation des citoyens de demain et le soutien à l'économie verte. Les filières d'avenir et les évolutions sociétales de demain se préparent dès aujourd'hui et dès le plus jeune âge ;

- Investir dans les opérations d'habitat afin de consolider l'attractivité résidentielle des territoires et permettre l'accès de tous à un logement décent et abordable tenant compte des nouveaux enjeux de société et des évolutions sociétales.

L'habitat : une politique départementale renouvelée répondant aux enjeux du Plan Départemental de l'Habitat 2018-2024

Le territoire alsacien bénéficie d'un maillage dense de villes et de bourgs-centre qui assure à la population une offre de services unique dans l'Est de la France et contribue à son identité et à un développement équilibré des territoires : c'est une des forces du Bas-Rhin sur laquelle il appuie son développement. C'est aussi un atout essentiel pour consolider son attractivité résidentielle et économique globale, dans le cadre d'une stratégie fondée sur le triptyque emploi/services/logement exprimée dans le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI).

Afin de répondre aux besoins en matière d'habitat sur les territoires et aux besoins de leurs habitants, le projet de PDH 2018-2023 développe des actions en réponse aux 5 enjeux suivants :

- La nécessité de renouer avec l'attractivité résidentielle en s'appuyant sur des villes intelligentes, capables de gouvernances participatives et de réflexion pour développer de nouveaux services et usages autour du logement, du quartier ou de la ville. Le Département, du fait de sa proximité avec les habitants dans plusieurs domaines

d'action, est favorablement placé pour impulser et dynamiser une telle démarche.

- La recherche d'une complémentarité entre la construction neuve et l'attractivité du parc ancien : il s'agit d'encourager les projets de valorisation du patrimoine bâti alsacien, en appui de la stratégie culturelle et touristique du Département, et d'enrayer le processus de démolition du bâti alsacien considéré comme inadapté aux nécessités d'aujourd'hui. L'enjeu est de trouver une voie nouvelle, partenariale et concertée pour soutenir des modèles économiques et esthétiques dans la construction neuve ou la réhabilitation, capable d'allier le respect d'une identité patrimoniale locale avec les codes d'un mode de vie contemporain, voire même visionnaire sur l'avenir ;

- Le développement d'une offre de logements abordable, adaptée et accompagnée pour répondre à tous les besoins car habiter un territoire, une ville, un bourg, ne peut plus se concevoir de manière uniforme et intangible : les besoins des habitants sont de plus en plus diversifiés, en fonction de leur style de vie, de leurs activités professionnelles et sociales, de leur handicap ou de leur avancée en âge ;

- L'accompagnement de la transition énergétique et la poursuite de la lutte contre la précarité énergétique et le mal-logement : à la fois enjeu environnemental, sociétal et économique, ils constituent de véritables leviers de développement et d'aménagement du territoire. Le Département entend s'engager dans la transformation vers un territoire à énergie positive en améliorant la gestion du mix énergétique et en engageant une réflexion à la parcelle ou à l'opération pour favoriser les énergies renouvelables. Cette ambition s'inscrit notamment dans le rôle de chef de file du Département en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Ainsi, il est proposé que le Département poursuive son implication dans une politique de l'habitat qui articule cohésion sociale et solidarité territoriale, en mettant en œuvre la stratégie adoptée le 26 mars 2018.

Afin de faire de l'habitat un levier de développement et d'attractivité du territoire, 4 objectifs stratégiques ont ainsi été proposés comme des sujets d'expérimentation et d'innovation :

- **Le soutien aux centralités** : il s'agit de dynamiser les territoires par un soutien fort aux centralités volontaires s'inscrivant dans une dynamique de requalification du bâti en synergie avec l'attractivité locale au niveau des équipements, des services et de l'emploi. La nouvelle politique de l'habitat recherche un effet levier plus grand pour que le maillage des centralités sur les territoires fonctionne comme relais d'attractivité au bénéfice des bassins de vie et d'emploi. Cette approche vise à soutenir une dynamique démographique favorable, en accompagnant le développement de nouvelles opérations d'habitat, la rénovation du parc privé et la nécessaire remise sur le marché de logements vacants.

Le Département a accompagné en 2018-2019 des projets s'inscrivant dans une démarche volontariste et organisée de dynamisation des territoires à Sarre-Union et à Molsheim. Il a accompagné les projets Action Cœur de Ville de Haguenau et Saverne. Il a également infléchi le partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau en initiant la mise en place d'un Conseil Local de l'Habitat et de l'Attractivité (CLAH).

L'Exécutif départemental souhaite poursuivre la démarche et mobiliser d'autres collectivités, en lien avec les propositions validées par les CLHA.

- **Le déploiement de propositions de réponses à un logement pour tous en accompagnant les nouveaux modes de vie**: il s'agit de favoriser l'équité territoriale et l'accès de tous à un logement décent et abordable en développant un habitat

accessible financièrement, tant dans le parc HLM que dans le parc privé, et en accompagnant le parcours résidentiel de tous les publics, et plus particulièrement les ménages en situation de pauvreté et de précarité, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les jeunes. Le Département souhaite que la palette d'offre résidentielle soit étendue et notamment pour un habitat plus inclusif ;

- **Le développement d'un habitat de meilleure qualité et plus performant énergétiquement** : il s'agit d'encourager les constructions et la réhabilitation des logements à haute performance par des actions de sensibilisation et un soutien financier à la rénovation énergétique. Le Département souhaite ainsi que l'offre nouvelle de logement soit innovante énergétiquement, notamment dans le parc HLM, et que les acteurs se mobilisent pour engager la transition énergétique de l'habitat. Par ailleurs, il souhaite s'engager en faveur de l'amélioration des conditions de vie et d'habitat des ménages des quartiers les défavorisés de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Eurométropole;

- **Le soutien à la maison alsacienne du XXIème siècle** passe par la mise en œuvre d'un processus de réhabilitation respectueux du bâti, permettant d'offrir aux ménages un habitat moderne et adapté à leurs besoins et le développement de solutions résidentielles permettant de remobiliser le patrimoine traditionnel sur le marché immobilier. En 2019, la mobilisation des acteurs (communes et intercommunalités, acteurs de l'architecture, de l'urbanisme, de la construction) a permis d'infléchir une réflexion commune pour concevoir une maison insérée dans le paysage et l'urbanisme traditionnel. Par ailleurs, plus de 90 communes se sont engagés dans le soutien à l'habitat traditionnel aux côtés du Département.

Pour la suite, il s'agit pour le Département de poursuivre le déploiement du dispositif de soutien à la valorisation du patrimoine bâti sur l'ensemble du territoire et de constituer un référentiel pour partager avec l'ensemble des acteurs et des partenaires une vision stratégique qui pourrait à terme être intégré dans les documents de planification.

Par ailleurs, le renouvellement en 2018 de la délégation au Département des aides à la pierre de l'ANAH et de l'Etat, à laquelle le Département adosse sa politique volontariste, permet de poursuivre le soutien de la production, la rénovation et l'adaptation du parc public et privé.

Il est proposé, pour l'année 2020, de consacrer à la poursuite de cette politique ambitieuse et volontariste du Département **14,8 M€** en crédits d'investissement et **6,6 M€** en crédits de fonctionnement.

Au service de cette ambition collective, le Département structure et mobilise l'ensemble de ses partenaires de l'ingénierie publique : bailleurs et opérateurs membres du GIE Viabitat67, EPF d'Alsace, ATIP, CAUE, ainsi que SYCOPARC, ADIRA, ADT, Alsace Archéologie, SDEA, etc....

Il est proposé de consacrer un budget de **6,8 M€** pour 2020 en matière d'ingénierie publique à destination des collectivités bas-rhinoises.

La mobilité : le Département du Bas-Rhin développeur de mobilité

Les besoins de mobilité sont plus que jamais au cœur des préoccupations et des exigences des Bas-Rhinois. A l'heure de la révolution numérique et de l'ubérisation de la société, qui permet une mise en relation immédiate des usagers et des prestataires de services, de nouvelles pratiques de transports et de déplacements se développent. Dans ce contexte, la route reste – et restera de toute évidence pour encore longtemps - le

vecteur principal de la mobilité et de l'attractivité du Bas-Rhin.

Gestionnaire d'infrastructures routières et cyclables, le Département se doit de jouer un rôle essentiel et fédérateur. Il est proposé de poursuivre les actions pour développer l'intermodalité et la mobilité alternative, pour encourager la pratique du covoiturage grâce aux 1 061 places de stationnement mises à la disposition des Bas-Rhinois sur les aires de co-voiturage.

La prochaine mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le périmètre de l'Eurométropole va renforcer cet axe d'intervention. De nouvelles solutions de covoiturage doivent être testées (à l'image de l'expérimentation Oxycar pour les agents du Département lancée en septembre 2019) pour promouvoir ce mode de déplacement qui a vocation à intégrer le système de mobilité au même titre que les transports en commun. Ce développement devra être porté avec les autres partenaires du Grenelle des Mobilités.

Les nouvelles mobilités ne peuvent pas s'imaginer sans outils innovants pour l'exploitation du trafic routier, pour la gestion et la sécurisation des déplacements et pour le partage le plus large de ces informations. L'acquisition et le traitement des données seront au cœur des enjeux de demain. L'adhésion en 2019 à la Technologie Région Karlsruhe est un premier pas vers une plateforme de mobilité transfrontalière dans l'espace PAMINA qu'il faudra continuer à construire en 2020.

Le Département du Bas-Rhin, en s'engageant dès 2013 dans le Schéma Départemental de la Route Intelligente, a pris plusieurs longueurs d'avance et bénéficie d'une compétence et d'un savoir-faire reconnus. Il dispose ainsi depuis 2014 d'un système de radio numérique à la norme TETRA pleinement opérationnel qu'envient de nombreuses autres collectivités.

Pour 2020 il est proposé de finaliser l'interconnexion du réseau radio avec le Département du Haut-Rhin afin de pouvoir disposer d'un réseau de communication particulièrement performant. Ce réseau permettra la transmission et l'échange de données indispensables à la gestion du trafic et à l'information en temps réel des usagers, préalables nécessaires à l'émergence de la mobilité du futur.

Il est également proposé que le Département poursuive, dans le cadre du CPER, sa participation à l'aménagement de la deuxième phase du TSPO (Transport en Site Propre Ouest), équipement structurant majeur des transports et de la mobilité de l'ouest strasbourgeois de demain pour un montant global de **7,34 M€**.

La pression concurrentielle des aéroports voisins (Karlsruhe-Baden et Bâle-Mulhouse situés à 50 ou 100 km) sur celui de Strasbourg est extrême. Les bases des compagnies qui y sont implantées profitent de taxes réduites pour se développer au détriment de l'aéroport de Strasbourg.

Pour soutenir l'aéroport de Strasbourg, les collectivités locales ont mis en place dès 2012, dans le cadre du contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne, un dispositif unique et original de financement de la baisse de la taxe d'aéroport, couplé avec le soutien aux lignes régulières européennes en obligations de service public (Amsterdam, Madrid, Munich).

Sans ce dispositif, les écarts de régime fiscal seraient encore plus défavorables à l'aéroport de Strasbourg. Ce dispositif, reconduit dans le nouveau contrat triennal 2018-2020, a fait ses preuves, il s'avère toutefois insuffisant et fragile dans le temps.

Pénalisé par le régime fiscal favorable et dérogatoire de ses concurrents, l'aéroport de Strasbourg est entravé dans son développement. L'accessibilité internationale de la capitale européenne s'en trouve fortement menacée. Il est vital pour l'aéroport de

Strasbourg de se voir doter de conditions concurrentielles équivalentes à celles de ses concurrents suisses et allemands via un statut fiscal spécifique lié aux fonctions diplomatiques de la capitale parlementaire de l'Europe.

Le Très Haut Débit (THD) : un projet précurseur à l'échelle de l'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la Région Alsace ont adopté en 2012 un Schéma départemental d'Aménagement Numérique et créé un Réseau d'Initiative Publique (RIP) THD Alsace permettant d'envisager une couverture à 100 % en très haut débit hors zones privées d'ici 2022. Sans cette intervention publique forte, la moitié de la population alsacienne aurait été à l'écart du Très Haut Débit, subissant ainsi une nouvelle fracture numérique.

Depuis près de deux ans, le déploiement du THD a atteint son rythme de croisière. Avec environ 80 000 (sur un total de 380 000) prises raccordées d'ici la fin de l'année, ce sont des dizaines de milliers de foyers qui pourront bénéficier de l'accès aux outils de communication et de travail de dernière génération dans le cadre d'un programme de travaux global dont le coût est estimé à près de **450 M€**.

Il est proposé que le Département participe en 2020, conformément aux termes de la convention partenariale relative à la mise en œuvre, au financement et au suivi du projet Très Haut Débit Alsace, conclue le 25 avril 2016 entre la Région, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, à hauteur de 553 000 € au financement de la subvention d'équilibre de la DSP. Pour mémoire, la participation globale du Département, s'élève pour la durée de la convention à **3 459 034 €**, montant plafonné non révisable

Environnement : un engagement fort du Département pour l'aménagement rural, la vitalité agricole et la préservation de l'environnement

La compétence des Espaces Naturels Sensibles (ENS) constitue le socle de l'action du Département en matière d'environnement. La vision départementale inscrite dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels décline cette compétence en la mettant au service de l'attractivité, de l'emploi et du développement territorial.

Les espaces naturels, et en premier lieu le canal de la Bruche, priorité du Département, ont vocation à devenir des vitrines de la politique ambitieuse du Département en matière de démonstration de la transition énergétique, du développement du tourisme et de l'économie verte ainsi que de la préservation du cadre de vie et de la biodiversité. Dans ce cadre, le partenariat refondé en matière d'éducation à l'environnement contribue de manière cohérente aux actions éducatives en direction du public des collégiens, qui sont les citoyens de demain.

L'agriculture est une autre composante structurante du dynamisme des territoires du Bas-Rhin et de l'économie locale. Il est essentiel de conserver une agriculture bas-rhinoise dynamique, diversifiée, vivant de son travail afin de préserver l'emploi agricole direct et indirect induit dans les industries agroalimentaires.

Le Département souhaite que les Bas-Rhinois puissent avoir accès à une alimentation locale de qualité. Cela passe par un soutien au maintien de la diversité des productions animales et végétales, au développement de tous les maillons d'un approvisionnement local avec des produits de qualité, à la restructuration et à l'adaptation des outils de production au contexte économique et climatique actuel, en particulier par l'aménagement foncier, par la vigilance sanitaire pour offrir les meilleures garanties aux consommateurs, ainsi que par la valorisation des produits agro-alimentaires issus des productions locales.

Les aménagements fonciers constituent un outil de développement durable des territoires, sous maîtrise d'ouvrage du Département, avec une gouvernance locale s'appuyant sur les commissions communales d'aménagement foncier. Ils permettent des gains de productivité pour les entreprises agricoles et forestières, et une meilleure valorisation des productions agricoles et forestières.

Ainsi, le Département consacre près de **3,9 M€** à sa politique en matière d'aménagement de l'espace rural, de préservation et de développement des espaces naturels

Dans cet esprit également, le Laboratoire Départemental d'Analyses apporte son expertise en matière de service public dans la gestion des risques et des crises dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire et de la santé des végétaux. Il accompagne les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation, le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène par les audits et le conseil. Il constitue un outil de veille et de sécurité sanitaire au service de tous les Bas-Rhinois.

Développement durable : satisfaire les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins - (rapport Bruntland 1987)

L'approche du développement durable s'inscrit dans l'ensemble des politiques départementales et fait l'objet d'un rapport spécifique. L'enjeu majeur au titre du développement durable est celui de la transition énergétique sur lequel le Département va se mobiliser de manière renforcée dans les années à venir.

Il est proposé de retenir quatre axes principaux pour guider cette mobilisation :

- concevoir les bâtiments du XXIème siècle, sobres et innovants ;
- agir auprès des Bas-Rhinois pour accompagner durablement la transition énergétique ;
- faire de l'Alsace une terre d'innovation de la transition énergétique et écologique ;
- accompagner les territoires pour organiser la mobilité.

Par ailleurs, il est proposé que les objectifs du développement durable soient pris en compte de manière renforcée dans la définition des politiques départementales, et notamment dans les domaines suivants :

- l'aménagement des infrastructures du Plan des Territoires Connectés et Attractifs ;
- la construction de nouveaux partenariats avec les territoires ;
- le Plan Départemental de l'Habitat ;
- le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

La commission Dynamiques territoriales, réunie le 18 novembre 2019 a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations proposées pour la mise en œuvre de la politique 7 - Aménagement du Territoire telles que présentées dans le présent rapport, et qui correspondent, dans une logique de développement durable, aux objectifs suivants :

- aménager le Bas-Rhin d'aujourd'hui et construire la Collectivité Européenne d'Alsace de demain avec une vision équilibrée des territoires pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle,*
- poursuivre la réalisation des chantiers du Plan Territoires Connectés et Attractifs,*
- mettre en œuvre le Plan Départemental de l'Habitat pour développer l'attractivité résidentielle et garantir une offre de logement pour l'ensemble des bas-rhinois,*
- positionner le Département comme un acteur essentiel et incontournable des mobilités,*
- engager la transition énergétique,*
- préserver l'environnement.*

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY